

RAPPORT ITIE 2023

OCTROI DES LICENCES ET DES CONTRATS



1. RAPPEL DES MÉCANISMES

1.1. Secteur des Hydrocarbures

L'octroi des licences dans le secteur des hydrocarbures camerounais est principalement régi par des contrats pétroliers, définis par des conventions de partage de production (CPP) et des contrats de concession. Ces contrats déterminent les conditions de l'exploitation, les responsabilités des parties prenantes, ainsi que la distribution des revenus entre l'État et les entreprises privées.

1.1.1. Processus d'Attribution des Licences

L'attribution des licences dans le secteur pétrolier repose sur un processus spécifique géré par la **Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)**. Les critères d'attribution sont définis selon

- **Le potentiel économique du gisement :** La rentabilité du projet est analysée selon les réserves prouvées et l'évaluation des coûts d'exploration et de production.
- **Les capacités techniques et financières des candidats :** Les entreprises soumissionnaires doivent prouver leur capacité à mener les travaux d'exploration et de production, y compris leur expertise technique et leur solidité financière.
- **Les conditions contractuelles :** Les termes du contrat (partage de production, fiscalité, etc.) sont négociés pour garantir une répartition équitable des revenus.

1.1.2. Rôle de l'État et de la SNH

L'État camerounais, par l'intermédiaire de la SNH, détient un droit de contrôle sur l'ensemble des contrats pétroliers. Cependant, le processus d'octroi est perçu comme opaque, car il laisse une grande latitude à la SNH pour négocier des contrats à des conditions variables. Ce manque de

standardisation dans l'octroi des licences crée des zones d'incertitude sur la façon dont ces ressources sont exploitées et partagées.

1.2. Secteur Minier

Le secteur minier, bien que plus récent que le secteur pétrolier, a également mis en place des mécanismes d'octroi de licences. Depuis la révision du Code minier en 2023, des mesures ont été adoptées pour renforcer la transparence et la traçabilité dans l'attribution des permis miniers.

1.2.1. Processus d'Attribution des Licences Minières

Dans le secteur minier, les licences sont attribuées selon un cadre juridique défini par la loi sur les mines. Le processus d'attribution se fait à travers :

- **Les Permis d'Exploration :** Les entreprises doivent démontrer leur expertise et leur capacité à réaliser des études géologiques.
- **Les Concessions Minières :** Ces contrats sont négociés avec l'État et couvrent les projets de production à grande échelle. Les termes des concessions varient, mais un manque de standardisation a été observé dans certaines concessions, avec des conditions plus avantageuses pour les entreprises que pour l'État.

1.2.2. Problèmes de Gouvernance

L'un des défis majeurs dans le secteur minier réside dans le manque de formalisation et de régulation des petites et moyennes entreprises minières, notamment celles opérant dans l'informel. Cela engendre un manque de traçabilité des flux financiers et de surveillance des pratiques minières, contribuant à la perte de revenus pour l'État.

2. PROBLÈMES IDENTIFIÉS DANS L'OCTROI DES LICENCES ET DES CONTRATS

2.1. Manque de transparence et de standardisation

Les différences dans les modalités d'attribution des licences, en particulier dans le secteur pétrolier, posent un problème de transparence. Les entreprises ayant des relations privilégiées avec la SNH peuvent obtenir des termes plus favorables, ce qui nuit à la compétitivité et à la confiance des acteurs externes.

2.2. Incohérences dans les contrats

Les contrats de partage de production et les concessions minières peuvent parfois présenter des clauses ambiguës, particulièrement en ce qui concerne la part de l'État et la redistribution des revenus. Cela entraîne un manque de prévisibilité et des risques de manipulation des accords.

2.3. Absence de vérification indépendante

Bien que les contrats soient publiés, il n'existe pas de mécanisme indépendant de vérification pour assurer que les conditions des contrats sont respectées et que les paiements sont effectués conformément aux termes convenus.



3. RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

3.1. Harmonisation des pratiques d'attribution

L'Administrateur Indépendant recommande une harmonisation des pratiques d'octroi des licences entre le secteur pétrolier et minier pour assurer une transparence totale. Cela pourrait être accompli par l'introduction de critères standardisés pour l'attribution des contrats, avec une supervision rigoureuse par une entité indépendante.

3.2. Mise en Place d'un modèle de contrat standard

Pour éviter les divergences entre les contrats, il est recommandé de développer un modèle de contrat standard pour les licences d'exploitation. Ce modèle devrait inclure des clauses uniformes sur le partage des revenus, les conditions de révision des contrats, et les obligations des parties prenantes en matière de transparence.

3.3. Révision des conventions existantes

L'Administrateur propose la révision des conventions pétrolières et minières existantes pour intégrer des éléments de transparence renforcée, notamment par l'introduction de clauses de réévaluation des contrats en fonction

des évolutions du marché, comme les fluctuations des prix du pétrole ou des minerais.

3.4. Création d'un cadre de suivi et d'audit indépendant

Il est recommandé de créer un cadre de suivi indépendant qui puisse auditer les contrats existants et s'assurer que les flux financiers sont correctement enregistrés et distribués. Ce cadre inclurait des audits réguliers des entreprises extractives, ainsi qu'une surveillance active des paiements effectués par les sociétés.

3.5. Formation des acteurs locaux

Le renforcement des capacités des fonctionnaires et des acteurs locaux en matière de négociation et d'audit des contrats miniers et pétroliers est essentiel pour garantir la transparence et la conformité des contrats.

L'octroi des licences et des contrats dans les secteurs extractifs du Cameroun est un domaine qui nécessite des réformes pour améliorer la transparence, la gouvernance et l'efficacité des processus d'attribution. Les recommandations de l'Administrateur Indépendant, telles que l'harmonisation des pratiques d'attribution et la mise en place d'un modèle de contrat standard, visent à renforcer la confiance du public et des acteurs internationaux dans la gestion des ressources naturelles du pays.

EITI 2023 REPORT

GRANTING OF LICENSES AND CONTRACTS



1. OVERVIEW OF MECHANISMS

1.1. Hydrocarbons sector

Licensing in Cameroon's hydrocarbons sector is mainly governed by petroleum contracts, defined by production sharing agreements (PSAs) and concession agreements. These contracts determine the conditions of exploitation, the responsibilities of the stakeholders, and the distribution of revenues between the State and private companies.

1.1.1. License Award Process

Licensing in the oil sector is based on a specific process managed by the **National Hydrocarbons Corporation (SNH)**. The award criteria are defined according to:

- **The economic potential of the deposit:** The profitability of the project is analyzed based on proven reserves and the assessment of exploration and production costs.
- **The technical and financial capabilities of the applicants:** Bidding companies must demonstrate their ability to carry out exploration and production work, including their technical expertise and financial strength.
- **Contractual conditions:** The terms of the contract (production sharing, taxation, etc.) are negotiated to ensure a fair distribution of revenues.

1.1.2. Role of the State and the SNH

The Cameroonian government, through the SNH, has control over all oil contracts. However, the licensing process is perceived as opaque, as it gives the SNH considerable latitude to

negotiate contracts on variable terms. This lack of standardization in the granting of licenses creates areas of uncertainty about how these resources are exploited and shared.

1.2. Mining Sector

The mining sector, although more recent than the oil sector, has also established licensing mechanisms. Since the revision of the Mining Code in 2023, measures have been adopted to enhance transparency and traceability in the allocation of mining permits.

1.2.1. Mining License Allocation Process

In the mining sector, licenses are awarded according to a legal framework defined by the Mining Act. The award process is carried out through:

- **Exploration Permits:** Companies must demonstrate their expertise and ability to carry out geological studies.
- **Mining Concessions:** These contracts are negotiated with the government and cover large-scale production projects. The terms of concessions vary, but a lack of standardization has been observed in some concessions, with conditions that are more advantageous to companies than to the government.

1.2.2. Governance Issues

One of the major challenges in the mining sector is the lack of formalization and regulation of small and medium-sized mining companies, particularly those operating informally. This leads to a lack of traceability of financial flows and oversight of mining practices, contributing to a loss of revenue for the state.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTRE DES FINANCES

COMITE ITIE

Secrétariat Permanent

E-mail : secretariatitiecmr@gmail.com

BP : Yaoundé

Site Internet : www.eiticameroun.org



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI COMMITTEE

Permanent Secretariat

E-mail : secretariatitiecmr@gmail.com

BP : Yaoundé

Web Site : www.eiticameroun.org

2. PROBLEMS IDENTIFIED IN THE GRANTING OF LICENSES AND CONTRACTS

2.1. Lack of transparency and standardization

Differences in the terms and conditions for granting licenses, particularly in the oil sector, pose a problem of transparency. Companies with privileged relationships with the SNH can obtain more favorable terms, which undermines competitiveness and the confidence of external actors.

2.2. Inconsistencies in contracts

Production sharing agreements and mining concessions can sometimes contain ambiguous clauses, particularly with regard to the state's share and the redistribution of revenues. This leads to a lack of predictability and risks of manipulation of agreements.

2.3. Lack of independent verification

Although contracts are published, there is no independent verification mechanism to ensure that the terms of the contracts are being met and that payments are being made in accordance with the agreed terms.



3. RECOMMENDATIONS OF THE INDEPENDENT ADMINISTRATOR

3.1. Harmonization of award practices

The Independent Administrator recommends harmonizing licensing practices between the oil and mining sectors to ensure full transparency. This could be achieved by introducing standardized criteria for contract awarding, with rigorous oversight by an independent entity.

3.2. Implementation of a standard contract template

To avoid discrepancies between contracts, it is recommended that a standard contract template be developed for operating licenses. This template should include uniform clauses on revenue sharing, contract revision conditions, and transparency obligations for stakeholders.

3.3. Revision of existing agreements

The Administrator proposes revising existing oil and mining agreements to incorporate elements of enhanced transparency, in particular by introducing clauses for reevaluating contracts in line with market developments, such as fluctuations in oil or mineral prices.

3.4. Creation of an independent monitoring and audit framework

It is recommended that an independent monitoring framework be created to audit existing contracts and ensure that financial flows are properly recorded and distributed. This framework would include regular audits of extractive companies, as well as active monitoring of payments made by companies.

3.5. Training local actors

Building the capacity of civil servants and local actors in the negotiation and auditing of mining and oil contracts is essential to ensure transparency and compliance.

The granting of licenses and contracts in Cameroon's extractive sectors is an area that requires reform to improve the transparency, governance, and efficiency of the award processes. The Independent Administrator's recommendations, such as harmonizing award practices and establishing a standard contract model, aim to strengthen public and international confidence in the country's natural resource management.